

## Séminaire Les temps éducatifs, temps d'apprentissage à l'école maternelle

### LA RÉCRÉATION À LA MATERNELLE

La récréation est un temps éducatif nécessaire qui permet aux élèves de se délasser et de se divertir. Elle marque une rupture essentielle dans la succession des activités proposées dans les classes, pensées pour des apprentissages structurants. Elle doit, dans cette perspective, être distinguée des activités dites « d'extérieur » en lien avec les projets de la classe, durant lesquelles l'espace de la cour de récréation est utilisé pour des apprentissages explicites.

L'organisation des récréations, leur durée, leurs horaires sont pensés par l'équipe pédagogique qui définit les rôles de chaque adulte dans l'école.

Les enseignants assurent la surveillance des élèves et profitent, bien souvent, de ce temps pour les guider tout au long de leurs découvertes d'un autre environnement, de nouvelles relations portées par l'action, le jeu et les échanges. Il s'agit alors de rester vigilant et attentif à ceux pour qui il est encore difficile de supporter la confrontation au grand groupe dans un espace différent.

#### 1 - Le cadrage institutionnel : des apprentissages en jeu

Le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation

#### **Pilier 6 : Les compétences sociales et civiques**

##### **A- Vivre en société**

##### *Connaissances*

- Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose
- Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis

##### *Capacités*

- Respecter des règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement
- Évaluer les conséquences de ses actes
- Respecter les règles de sécurité

##### *Attitudes*

- Le respect de soi
- Le respect des autres
- Le respect de l'autre sexe
- La volonté de résoudre pacifiquement les conflits
- La conscience que nul ne peut exister sans autrui :
  - nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté.

#### **Pilier 7 : L'autonomie et l'initiative**

##### **A- L'autonomie**

##### *Capacités*

- Savoir respecter des consignes
- Avoir une bonne maîtrise de son corps

##### *Attitudes*

- La volonté de se prendre en charge personnellement

##### **B- L'esprit d'initiative**

##### *Capacités*

- Consulter des personnes ressources

#### **Pilier 1 : La maîtrise de la langue française**

##### *Connaissances*

##### Le vocabulaire

- Un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions...

##### *Capacités*

##### S'exprimer à l'oral

- Prendre la parole en public

- Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son point de vue

Les horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire - B.O N°3 19 juin 2008

**Devenir élève**

- Respecter les autres et respecter les règles de la vie commune
- Écouter, aider, coopérer, demander de l'aide
- Éprouver de la confiance en soi, contrôler ses émotions
- Identifier les adultes et leur rôle

**Agir et s'exprimer avec le corps**

- Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés
- Se repérer et se déplacer dans l'espace

**Découvrir le monde**

- Connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps, des locaux, de l'alimentation
- Repérer un danger et le prendre en compte

## **2 - Durée et organisation : respecter le rythme de l'enfant**

### **Références aux textes officiels**

L'arrêté du 25 janvier 2002 - article 4 - fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires  
*À l'école maternelle, le temps de récréation est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée.*

Dans le temps de récréation, n'excédant pas les 30 minutes, l'habillage et le déshabillage des élèves sont inclus.

### **Organisation de la récréation : la place dans l'emploi du temps**

Si l'on se réfère à la définition du mot « récréation », celle-ci n'a de sens et d'intérêt pour les élèves que si elle est placée en milieu de demi-journée et qu'elle constitue une véritable coupure entre deux temps d'apprentissage. Il y aura donc des organisations différentes selon les niveaux, la demi-journée et le nombre de classes de l'école.

	<b><u>TPS/PS</u></b>	<b><u>MS</u></b>	<b><u>GS</u></b>
<b><u>Matin</u></b>	L'horaire idéal est de 10h à 10h30. Dans le cas de récréations décalées au sein de l'école (nombre important de classes), on peut les envisager de 10h à 10h30 puis de 10h30 à 11h. Toutefois, cet horaire tardif dans la matinée présente plusieurs inconvénients : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour les jeunes élèves, il est nécessaire d'équilibrer sur la demi-journée, les durées des temps, avant la récréation et après la récréation. Attendre deux heures avant de pouvoir profiter de la récréation, c'est très long pour un élève d'âge maternel. Les classes pour lesquelles la récréation sera proposée de 10h30 à 11h doivent pouvoir bénéficier d'une séance de motricité dans la matinée.</li><li>- Le temps d'habillage et de déshabillage est important avec les plus jeunes enfants. Revenir en classe à 11h ne laisse qu'un temps fort court pour reprendre une activité structurée avant de devoir à nouveau habiller les enfants pour la sortie des classes. Il est alors essentiel que les familles prennent en charge l'habillage de leur enfant à 11h30.</li></ul>		
<b><u>Après-midi</u></b>	La récréation est inutile puisque les élèves se lèvent de la sieste qui constitue une « récréation » (du latin recreatio). Les élèves sont accueillis dans leur classe et entrent progressivement en activité.	Si un temps de sieste est proposé en début d'année, la récréation est inutile puisque les élèves se lèvent et reprennent progressivement les activités scolaires Si les élèves ne dorment pas, l'horaire idéal est de 15h à 15h30. Dans le cas d'un temps de repos en début d'après-midi ou de plusieurs récréations au sein de l'école, on peut envisager de 15h30 à 16h mais avec les mêmes inconvénients liés à l'horaire tardif.	L'horaire idéal est de 15h à 15h30. Dans le cas de plusieurs récréations au sein de l'école, on peut envisager de 15h30 à 16h.

### **3 - Place et rôle de l'adulte dans la cour de récréation**

#### **Une mission de surveillance**

##### Références aux textes officiels

- Décret n°90-788 du 06/09/90

*Le service de surveillance pendant les récréations est organisé en conseil des maîtres ; la sécurité doit être constamment assurée compte tenu de la configuration des lieux et de la nature, de l'état et de la distribution des locaux scolaires.*

- Circulaire n°97-178 du 18/09/97

*Ce service peut être organisé par des roulements de maîtres.*

- Circulaire n°91-124 du 06/06/91

*Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition.*

La récréation qui vient s'insérer entre deux phases d'apprentissage est un moment de liberté accordé aux élèves. Cette liberté ne peut néanmoins être possible sans la présence sécurisante et bienveillante des maîtres dans la cour.

Ils sont présents pour prendre en charge ce que les enfants ne peuvent gérer seuls. Ils interviennent en tant que médiateurs après une agression verbale, un litige, une bagarre. Ils engagent la discussion avec les élèves et permettent par la parole de sortir du conflit. Ils interviennent également quand une règle n'est pas respectée. Dans ce cas une démarche de réparation doit être entreprise par l'élève qui a manqué à la règle.

Les enseignants ont également une mission d'intervention quand un enfant tombe ou se blesse.

Ils ont enfin une mission de prévention qui consiste à apprendre aux enfants à repérer les zones dangereuses ou les situations à risque.

#### **Une mission d'encadrement et d'accompagnement**

Encadrer, c'est préparer ce temps de récréation dans la classe. Les règles y sont précisées : les droits et les devoirs de chacun sont mentionnés. Cela peut être aussi l'occasion de travailler sur l'environnement de la cour pour permettre aux élèves de mieux s'approprier cet espace.

Encadrer, c'est proposer dans la cour un aménagement sécurisé permettant des jeux libres.

Julie DELALANDE<sup>1</sup>, ethnologue, affirme « *qu'en partageant des situations de jeu, les enfants tentent de créer des liens et cherchent à se positionner comme élément dynamique d'un jeu. Ceci est l'occasion pour chacun d'affirmer sa place et de dévoiler son caractère.* »

Elle voit la récréation comme une microsociété. « *Le temps de récréation révèle la mise en place par les enfants d'une gestion collective des affaires individuelles et le développement d'une culture d'âge qui participent à construire leur identité enfantine.* »

C'est pendant les temps libres, proposés aux élèves, que des amitiés se nouent, que les relations entre eux se développent. Les enjeux sont importants, tant au niveau de la solidarité que du respect de chacun et de la construction de l'identité.

C'est aussi un temps où l'enseignant partage des moments privilégiés avec ses élèves. Les relations duelles sont plus nombreuses qu'en classe. Un élève qui vient se placer près d'un enseignant est le signe d'une volonté de communication : raconter des événements heureux ou malheureux, inviter les adultes à regarder une action, partager des moments dans un cadre différent de celui de la classe (plaisanteries, histoires drôles, blagues...) sont des instants précieux d'échanges et de dialogues.

<sup>1</sup> DELALANDE (J.), *La cour de récréation*, Presses universitaires de Rennes, 2005

##### Bibliographie

DELALANDE (J.), *Des enfants entre eux des jeux, des règles, des secrets* Autrement Avril 2009